



Association des Doctorants et Docteurs d'Assas

A.D.D.A.

12, place du Panthéon
75005 - Paris

Bibliothèque Universitaire d'Assas

Madame, Monsieur,

Depuis sa création, l'Association des Doctorants et Docteurs d'Assas (ADDA) a pour objectif d'améliorer les conditions de recherches des doctorants de notre université. C'est dans ce sens que nous soutenons aujourd'hui l'initiative lancée par des représentants venus de toutes les Écoles Doctorales de Paris II (ED).

Si les étudiants peuvent à présent récupérer les ouvrages « désherbés » grâce aux journées *Livres en folie*, que l'ADDA est heureuse d'avoir aidé à créer, la situation des doctorants en bibliothèque demeure à améliorer en amont de cet évènement. Les élus étudiants en proposent aujourd'hui une avancée significative pour plusieurs raisons.

Il semble inutile de rappeler ici à quel point les ressources documentaires des bibliothèques sont essentielles aux recherches doctorales, tant cette première raison est bien connue de vos services qui nous aident chaque jour à y accéder voire à s'y orienter.

La seconde raison soutenant notre demande est éminemment pratique, elle résulte de ce que nous sommes souvent contraints d'emprunter des ouvrages. Il nous est difficile de les consulter sur place, dans des conditions spatiales réduites par le partage des places assises avec un nombre important d'étudiants. La réduction de nos disponibilités à raison de nos charges d'enseignement plaide également en ce sens.

Par ailleurs, la nature même de notre activité doctorale nous contraint à disposer des ouvrages utiles sur une période longue, nécessaire à la réflexion et à l'écriture de nos travaux. Ces derniers demeurent, au fond, de nature identique à ceux des professeurs qui bénéficient non sans raison d'un régime bien plus adéquat.

Enfin, comme les élus doctorants le rappellent et comme vous le savez sans doute, de nombreuses bibliothèques universitaires offrent à leurs lecteurs doctorants des capacités d'emprunt plus importantes que celles de Paris II. Le particularisme de notre université semble d'autant moins pérenne qu'elle prouve, sur de nombreux autres points, être la première université juridique de France.

Pour ces raisons, nous sollicitons aux côtés des élus doctorants un accroissement du nombre et de la durée des emprunts accordés aux doctorants de notre université.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous accorderez à notre demande et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre plus respectueuse considération.

Le Président de l'ADDA,

Thibault DESMOULINS